

Date de convocation : 11/10/2017

Date d'affichage : 11/10/2017

REUNION DU 16 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le seize octobre 2017 à 18H30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A.HENOCQUE PH.BARBE M.CAILLEUX M.DEVAUCHELLE
JJ.DOUZENEL E.BLONDIN C.DEVILLERS C.DAMIS C.BOURDELET F.GALAND
D.MALLET

Etaient absents : B.MAQUIGNY / E.CRUSEL

Secrétaire de Séance : FRANCK GALAND

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Demeure d'Hautebut

Compte-rendu de la dernière séance approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour : LA DEMEURE D'HAUTEBUT

Monsieur le Maire explique que la Demeure continue d'être visitée régulièrement et des dégradations ont de nouveau été constatées, vol de câbles et déshabillage des armoires électriques.

Monsieur le Maire explique que les gendarmes effectuent des rondes régulières depuis peu et va y revenir dans un autre point de l'ordre de jour.

Monsieur le Maire renouvelle de nouveau, son souhait de vendre la Demeure. Il a préparé un cahier des charges pour une éventuelle vente. Il s'agit d'un appel à la vente. Les domaines ont estimés la Demeure à 610 000€ avec une marge d'appréciation de plus ou moins 10% dans l'état.

Il précise que l'estimation des domaines n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 2000 habitants.

Les assurances (AMP et assurance de Monsieur SANSON) se sont rencontrées, la somme de 37 099.07€ a déjà été remboursée par les AMP. Pour l'assurance adverse, le secrétariat attend des nouvelles dans la semaine.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas favorable à d'éventuels travaux pour remettre en état la demeure tout en sachant que tant que celle-ci n'est pas vendue, il y a toujours un risque qu'elle soit encore vandalisée.

Le cahier des charges sera envoyé aux intéressés avec une date butoir.

Plusieurs personnes sont intéressées :

-Mr ELOY

- Un marchand de fond

- Mr MARCHAND

- Mr BLESSEL

- Mr et Mme FARJALLAH

Monsieur le Maire a organisé une visite dernièrement pour deux personnes, et n'a pas de nouvelles pour le moment.

Mr et Mme FARJALLAH, couple intéressé, qui a relancé indirectement pour savoir où en est le projet de vente de la demeure.

Arrivée de Monsieur Benoît MAQUIGNY à 18h54.

Monsieur le maire propose un vote à main levée ou à bulletin secret.

Mr DEVILLERS précise qu'il n'est pas favorable à la vente de la Demeure. Monsieur BARBE demande à Monsieur DEVILLERS s'il a d'autres solutions à proposer pour éviter la vente.

Mr DEVILLERS demande que la majorité du Conseil Municipal prenne ses responsabilités, et que depuis 2014 les élus de la majorité n'ont rien fait.

Mr DEVILLERS précise qu'il a contacté Monsieur DE RAEDT, Monsieur le Maire ajoute qu'il n'a pas donné suite.

Mr BARBE estime que l'ensemble du Conseil Municipal est responsable de l'état de la Demeure.

Monsieur BOURDELET intervient en expliquant qu'il n'y a aucune autre solution, la commune n'ayant pas les moyens d'entretenir et de rénover.

Le Conseil Municipal à 13 votes « pour » et 1 « contre », accepte la mise en vente de la Demeure pour 610 000€.

Une commission sera créée pour l'ouverture des offres.

Le dépôt des offres se fera jusqu'au 29 décembre 2017 12h et l'ouverture des offres se fera dans la foulée le même jour.

1/ GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

L'Etat impose aux EPCI, d'exercer les compétences obligatoires liées d'une part, à la gestion des milieux aquatiques et d'autre part, à la prévention des inondations.

Dès le 1^{er} janvier 2018, en vertu des dispositions de la loi 2015-991 dite « NOTRe », la compétence « défense contre les inondations et contre la mer », attribuée aux communes par la loi 2014-58 dite « MAPTAM » du 27 janvier 2014, est obligatoirement et automatiquement transférée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes et agglomération).

En conséquence, le produit GEMAPI attendu serait de 19.12€ par habitant.

Ce sera une charge lourde en moins pour le budget communal.

2/ PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une relance de la gendarmerie concernant la participation citoyenne avec l'opération « voisins vigilants ».

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas contre, Monsieur BARBE pense que l'on peut accepter une présentation.

Il sera décidé suite à cette présentation, de la nécessité de mettre en place ce dispositif.

3/ REPRISE DES CONCESSIONS POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE

Monsieur le Maire évoque que lors de la dernière réunion de conseil les tarifs pour les habitants de la commune mais pas pour les extérieurs ayant des attaches à Woignarue.

Monsieur CAILLEUX précise qu'il faudrait redistribuer afin d'optimiser la place.

Mr TAILLEUX a fourni des devis.

Monsieur le Maire demande que les tarifs soient revus et définis rapidement en commission cimetièrè.

4/ HUTTE DROIT DE PASSAGE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BARBE.

Rappel des faits :

Depuis plus de 50 ans, la commune de Woignarue est propriétaire de deux huttes de chasse la parcelle H197, le long du fossé Bidalot. La commune autorise depuis une trentaine d'années, des particuliers à utiliser ces deux huttes immatriculées pour des activités de chasse par la délivrance d'un contrat de bail.

La parcelle H197, appartient à Monsieur BECQUET B. L'ancien propriétaire (le père du propriétaire actuel), a accordé oralement à la commune un droit de passage afin de lui permettre d'accéder à pied et en voiture aux deux huttes en traversant sa parcelle privée.

Des photographies permettent d'affirmer que les huttes étaient déjà présentes sur la parcelle en question, il y a 82 ans. En 1986, un passage permettait d'ores et déjà d'accéder aux huttes.

En conséquence et en raison d'un usage continu de plus de 30 ans suite à l'accord oral de l'ancien propriétaire, la commune devrait pouvoir continuer à bénéficier du droit de passage et ce conformément à l'article 685 du Code Civil.

5/ DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION POINTE D'OFOY+CHAUSSEE BLANCHE

Monsieur FOUDRIN a demandé l'exploitation des terrains POINTE D'OFOY et CHAUSSEE BLANCHE.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son autorisation à Monsieur FOURDRIN pour l'exploitation par Monsieur LECLERCQ.

6/ INFORMATION TAP

Monsieur le Maire souhaite revenir sur les T.A.P, il informe le conseil municipal, de la réception d'un courrier de l'académie d'Amiens donnant un avis favorable aux nouveaux rythmes scolaires sur 4 jours décidés par le conseil municipal. La pause méridienne y est bien mentionnée de 12h à 13h30.

7/ SMUR

Il est fait lecture du courrier de relance de Monsieur DERRIEN, Maire de la commune d'Eu, concernant la demande de participation financière pour le fonctionnement du SMUR. La participation est fixée à 0.46€ par habitant soit 866 habitants X 0.46 : 398.36€.

Mr GALAND explique qu'il s'agit du rôle de la Communauté de Communes Villes Soeurs, mais que ce service est important malgré tout et qu'il faut le conserver.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la demande de Monsieur DERRIEN estimant qu'il s'agit d'une compétence qui peut être prise par le Communauté de Communes Villes Sœurs.

8/ DIVERS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes Villes Sœurs concernant sa renonciation à l'exercice des pouvoirs de police des compétences transférées à l'EPCI.

Mr le Maire explique que des problèmes de constructions sans autorisations sont constatés, il prend exemple du hangar. Plusieurs élus et lui-même pensent qu'une personne pourrait être chargée de faire respecter les règles d'urbanisme propres aux communes.

Mr le maire porte à la connaissance du conseil la demande de Mme ROGER aux Blancarts concernant la réfection du chemin. Le conseil municipal prend note de sa demande et répond que le chemin sera fait quand ce sera possible.

Mr DEVILLERS demande que les chemins (ancien chemin de St Valéry et Chemin rural de Woignarue à Friaucourt et une partie du Chemin du Lavoir) soient vérifiés suite aux travaux de VEOLIA, passage d'une nouvelle canalisation d'eau potable, le remblaiement de grave ne serait pas suffisant.

Monsieur le Maire évoque la lettre collective signée par huit habitants d'Hautebut et envoyée au Sous-Préfet d'Abbeville. Ils dénoncent certains problèmes :

- Constructions dans les espaces verts
- Garage ou casse auto
- Compteur électrique de chantier
- Baraque à frites
- Survol d'un drone

Cette lettre émane principalement d'une personne avec qui Monsieur le Maire a pu s'entretenir, Monsieur le Maire a répondu point par point au Sous-Préfet.

Sur ordre du Sous-Préfet, la DDTM doit se rendre sur place avec la Gendarmerie, Monsieur le Maire précise qu'il s'est entretenu avec la gendarmerie, et que ces derniers patrouillent très régulièrement.

Concernant le hangar Chemin du Lavoir, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été adressé au Sous-Préfet à ce sujet.

Le conseil municipal est informé que Monsieur SANSON, locataire de la Demeure d'Hautebut a fait intervenir un avocat de Compiègne concernant la fuite d'eau, suite à une canalisation d'eau endommagée. La commune est mise demeure pour le paiement de la facture VEOLIA d'un peu plus de 26 000€. Une réponse a été faite à l'avocat, la commune ne paiera pas. Le service juridique de la commune a été contacté, un dossier complet va leur être envoyé dans les plus brefs délais. Il est précisé que Monsieur SANSON a une nouvelle fois interrompu le paiement de ses loyers de retard depuis le mois de mai. Le trésorier de la commune est chargé de recouvrer les loyers selon les termes de l'échéancier.

Mr le maire fait lecture de la carte postale reçue des EUROP'TROTTEUSES, la commune est chaleureusement remerciée pour la subvention.

Mr GALAND prend la parole concernant les nombreux problèmes liés à la téléphonie et au débit internet, il explique qu'orange y est intervenu 17 fois depuis le 6 juin dernier. Il a eu plusieurs interlocuteurs pour essayer de faire bouger un peu les choses (Mr MAQUET député, la région...) Mr GALAND propose de faire recenser en mairie tous les foyers de la commune qui rencontre le même problème via un encart dans le bulletin municipal. Lorsque le recensement sera fait l'ARCEP sera saisie (autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

Cela devient de plus en plus problématique, notamment pour le bon fonctionnement du secrétariat de mairie.

Mme BIGOT évoque le bulletin municipal, au vu du peu d'informations fournies par les associations chaque mois, elle propose de faire un bulletin trimestriel, le sujet a été abordé avec les associations lors du calendrier des fêtes, elles y sont favorables.

Mr CAILLEUX fait un bref point sur la saison du camping, les chiffres sont peu près les mêmes que la saison dernière.

Une aire de campings –cars est prévue pour la saison prochaine, elle ne sera sans doute pas finalisée mais le plus gros de l'aménagement sera fait.

Mme DAMIS remercie le conseil municipal pour sa présence au mariage de sa fille.